CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
universellement reconnu le meilleur

2° — Taxe de circulation de 1 fr. 50 par 100 kilos sur les vendanges fraîches expédiées dans les limites de la France, hormis celles circulant seulement dans le canton de récolte ou dans les cantons limitrophes.

3° — Application à l'Algérie de l'ensemble des dispositions ci-dessus.

4° — Le présent projet devra faire l'objet d'un projet de loi unique, comme il est dit dans le protocole de l'Entente.

Une protestation

M. Maurice Tilloy adresse à un de nos confrères la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Je vois, dans vos colonnes du 4 et du 5, que tout le monde serait d'accord au sujet du projet d'entente « Nord-Midi » et je m'empresse de vous dire qu'il n'en est rien. A la réunion qui a eu lieu à Paris le 30 avril, il n'a été question, en ce qui concerne la Distillerie, que de la question des grains.

Voici le texte de l'amendement proposé par les distillateurs de grains qui se refusent à discuter quoi que ce soit, s'il n'est pas adopté. (Les Distillateurs de mélasses, une grande partie des Distillateurs industriels de betteraves font cause commune avec eux).

Considérant que l'alcool de grains est nécessaire pour assurer la stabilité du cours des alcools et, par cela, donner au rouage « Alcool » du projet d'entente « Nord-Midi », la cohésion et l'équilibre qui lui sont indispensables ;

Considérant que s'il entre quelquefois dans les grains allant à la distillation, des grains étrangers, ceux-ci ont toujours payé un droit de douane, que toujours il y entre soit de l'orge, soit du seigle, matières premières françaises, le plus souvent des riz et des maïs coloniaux qui font alors, de la matière première de l'alcool de grains, des produits exclusivement français ;

Considérant que si l'on met les sucres coloniaux sur le même pied que les sucres français, on ne saurait faire de différence pour les autres produits des colonies, sans commettre une injustice flagrante à l'égard des colons français et des industriels qui ont monté de grandes industries sur la foi des traités, pour travailler lesdits produits ;

Considérant, au surplus, que l'alcool de grains est celui dont le prix de revient est le plus élevé et ne saurait porter ombrage aux producteurs du Midi ;

Considérant enfin, que, lorsqu'on sera obligé d'augmenter la production de l'alcool de grains en France, ce sera pour subvenir à la consommation d'alcool dénaturé qui se développe surtout en été, époque à laquelle les distilleries pourraient donner en alcool de grains l'appoint indispensable.

Le Syndicat des distillateurs industriels proteste contre l'exclusion des alcools de grains du bénéfice de la prime à la dénaturation, dans le projet d'entente « Nord-Midi », et demande que la prime de dénaturation s'applique également et indistinctement à tous les alcools de vin, de betteraves, de mélasse et de grains.

Aucun autre sujet n'a été mis en discussion et on se hâte trop de conclure que, du côté des fabricants de sucre et du côté des distillateurs, il y a assentiment au projet.

La taxe différentielle n'a pas été discutée ; elle aurait rencontré, de notre côté, une forte opposition, car telle qu'elle est présentée, elle est inacceptable.

La Distillerie, notez-le bien, n'est pas opposée à la conciliation ; mais il y a là une grave question commerciale et c'est le cas de répéter ici une maxime que j'avais oubliée : « Chacun son métier, les vaches seront bien gardées » et qu'on m'a remémorée, en l'appliquant à un membre de la Chambre de Commerce de Paris.

Donnant, donnant ! Si on nous propose quelque chose d'acceptable, avec des garanties *nécessaires, indispensables*, nous accepterons, et non nous n'accepterons pas, ne voulant pas signer nous-mêmes notre arrêt de mort et coopérer à une œuvre qui amènerait dans notre région la ruine de la culture.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Maurice Tilloy.

Université catholique

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conférences aux jeunes filles

Le mardi 7 mai, rue de l'Orphéon, 20, à 10 heures, conférence par M. le chanoine Lecigne, professeur à la Faculté des lettres : Littérature française ; Balzac, sa vie et son caractère.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

LILLE

RÉUNION DE DAMES DE LILLE

Comme suite à la conférence donnée aux Dames de Lille le 20 avril dernier, S. G. Mgr Delamaire les réunira le lundi 6 mai, à trois heures de l'après-midi, dans la Salle Ozanam.

Les portes seront ouvertes à deux heures et demie. Il n'y aura pas d'autre invitation que le présent avis.

Malgré certains inconvénients ou coïncidences qu'on aurait voulu éviter, il n'a pas été possible d'assigner une autre date à cette réunion sur l'importance de laquelle il serait superflu d'insister.

L'EXPOSITION CANINE au Palais-Rameau

Toute la journée de dimanche, le Palais-Rameau a été rempli d'une foule sans cesse renouvelée venant s'intéresser à la remarquable exposition organisée par le Club Saint-Hubert.

Les races étrangères de chiens sont surtout représentées. Si l'on s'en rapporte aux connaisseurs, il y aurait à souhaiter que les races nationales aient plus de sujets exposés. Cependant les griffons d'arrêt à poil dur sont nombreux ; on n'en compte pas moins de quarante-sept, ce qui constitue un véritable record, au dire de M. le baron de Gingins, le plus fin connaisseur en Europe de cette race de chiens.

Voici le palmarès des concours :

Lévriers. — 1re classe, 2e prix, « Olga » à M. Osterlinck ; 2e classe, 2e prix « Briar », à M. Ireland ; 3e classe, 2e prix, « Sidi Ben Zéphir », à Mme Outonneand ; 5e classe, 2e prix, « Saratoff de l'Abbaye », à M. Catelle ; 1er prix, « Bajan Gebria », à M. Aug. Caron ; 6e classe, 1er prix, « Sonia de l'Abbaye », à M. Catelle.

Saint-Bernard. — 1er prix, « Ali de Josaphat », à Mme Lenfant ; « Floria II Van Hirslanden », à Mme Chotsez ; « Blancke II », à M. Legay ; « Juno Von Biel », à Mme Choisez ; « Dick de Renaix », à M. Delecinse.

Terre-Neuve. — « Lion IV », à M. l'abbé Pélerin.

Dogues de Bordeaux. — 1er prix, « Brutus », à M. Nicolay.

Grand danois. — 1er prix, « Sarah », à M. Verley ; « Jonge Tilly Saulgau », à M. Eddy Le Bret ; « Félicité » à M. Jacquin ; « Ménélick », à M. Jacquin.

Chiens de berger (différentes races). — 1er prix, « Boston », « Mascotte » et « Jip des Houx », à M. Marcel Dubron ; « Diwett des Templiers », « Luronne des Templiers », à MM. Mairesse frères ; « Fakir de l'Enclus », à M. E. Couvreur ; « Zette du Bois de la Deûle », à M. Doublet ; « Rita des Templiers », à MM. Mairesse frères ; « Turo du Rabot », à M. Verdeghem ; « Fritz du Rabot », à M. Van Dinter ; « Clairon de Roubaix », à M. Dufour ; « Moujick », à M. E. de Vriese ; « Champion Doon Ringmaster » et « Hollin-Cora », à M. Devawrin-Delebart ; « Tourcoing-Peacock », au même ; « Princesse », à M. Ribeaucourt.

Bassets. — 1er prix, « Pérette », à M. Sauvage-Martinet ; « Grain d'Or » et « Tartine », à M. Ch. Davy.

Braques. — 1ers prix, « Stop » et « Cloet », à M. de Terme ; « Duc », à M. L. Delos ; « Sieghard Franconia », à M. Jules Lhoest ; « Echo des Genêts », à M. Jules Simon.

Epagneuls. — 1ers prix, « Follette », à M. Ch. Dufour.

Griffons. — 1ers prix, « Champion Crack de Meillimont », à M. E. Cuvelier ; « Diane de Beaumont », à M. Mertens ; « Dick d'Amiens », à M. J. Choquet ; « Eola de Camon », à M. Wasse ; « Kirsch de Cambrai » à M. Lucs.

Pointers. — 1ers prix, « Eburon-Defender », à M. H. B. Jacqueminot ; « Rita », à M. Girand ; « Mise », à M. Morel ; « Mack », à M. Lacroix.

Setters. — 1ers prix, « Violettes de Colombe », à M. Rondony ; « Athos », à M. G. Bouffart ; « Diane », à M. Mascaux ; « Bel Ami des Blanches Ternes », à M. Rondony ; « Mine II de France », à M. Henri Gran ; « Tom », à Mlle Johanna Robail.

Spaniels. — 1ers prix, « Beechgrove Rex », à M. Braconier ; « King Victor », à M. Doublemart ; « Dragon of Malatse », à M. Nieuwenhuys ; « Gerty of Saint Job », à M. A. Greu ; « Miss d'Esquermes » et « Kola », à M. H. Warein.

Fox-terriers. — 1ers prix, « Lancer », à M. Martin Schmitt ; « Montgarny Spot », à M. Dormeuil ; « Rabbit Fred », à M. G. Vernier ; « Fanchon », à M. A. de la Serve ; « Dark-Selex » et « Champion lady blanc », à M. Messener ; « Dark Jim », à M. Maxaut ; « Colly », à M. André Devilder ; « Spearmint », à M. André Devilder.

Teckels. — 1ers prix, « Tambour », à M. L. Dufour ; « Roter Flap », à M. F. Gérard ; « Santor-Baleite » et « Sanior-Nie-Nao », à M. Ch. Huge.

Petits danois. — 1er prix, « Gaspard », à M. Albert Van de Weghe.

Caniches. — 1ers prix, « Tom » à M. Donzé ; « Ivoire », à Mme Edouard Delesalle ; « Mouton », à M. Jean Corailla.

Loulous. — 1ers prix, « Loulou », à M. H. Toulemonde ; « Ficke », à M. Richard de Boeve ; « Sambo » et « Pompon », à M. Gaydet ; « Primus », à M. A. Deswartes.

Bull-dogs. — 1er prix, « Lord-Kitchener », à M. Oplinea.

Boule-dogues. — 1ers prix, « Boule », à M. Van Heffen ; « Cora », à M. F. Smeers ; « Topette », à M. Cellier ; « Champêtre », à M. Louis Jacquin.

Bouleterriers. — « Boulot », à M. Gustave Defretin.

Manchester terriers. — 1er prix, « Luin », à M. Léon Lepoutre.

Airedales-terriers. — 1ers prix, « Clommel Impérial », « Sailor Princess », « Tourcoing Maggie », « Tourcoing Burglar », « Miss Briar », à M. Paul Dewavrin-Delebart.

Dobermannpinscher. — 1er prix, « Gebhard Von Thuringen », à M. Otto Shoenleber.

Griffons d'écurie. — 1er prix, « Néro de Tourcoing », à M. Louis Galle.

Welsh-terriers. — 1er prix, « Longmynd Postmaster », à M. André Devilder.

Chiens de luxe et chiens de dames. — 1ers prix, « Pierrette », à Mme P. Defives ; « Champion, démon de l'enfer » et « Clotho de l'enfer », à M. J. Drossart ; « Sidi » à M. E. Peugeot ; « Tosca », à M. V. Debeuf-Couvreur ; « Paul », à Mme Ch. Sartillo ; « Tokio », à Mme Magnino ; « Nicole », [illegible] ; « Petit Charles », à M. Albert Verbist ; « Mignonnette », à M. Ch. Defrance ; « Cardiff Quennie », à Mme G. Constans ; « Janet », à M. G. Constant ; « Ripo » et « Carmen », à M. Henri Nicolai ; « Gamine », à M. Monnier.

Chiens de races non cités au programme. — « Cutrol », à M. Degothel.

Jeunesse Catholique. — Groupe Sainte-Marie-Madeleine. — Hier, dimanche, la Jeunesse Catholique de Sainte-Marie-Madeleine faisait bénir son drapeau.

Le matin, à la messe de 7 heures, les membres du groupe se sont approchés de la Sainte-Table.

Les jeunes gens et la société de gymnastique « La Jeune Garde » prirent place avant midi dans le chœur de l'église pour assister à la messe dite à leur intention.

Après l'évangile, M. le chanoine Fremaux prononça une allocution. Il montra combien le drapeau serait pour les jeunes catholiques un motif d'une union plus complète encore de la foi et du patriotisme.

Puis il procéda à la bénédiction du drapeau.

Au cours de la cérémonie, la chorale la Lyre Madeleinoise fit entendre plusieurs morceaux choisis.

Les jeunes gens se rendirent en cortège au patronage par les rues de Thionville, du Gard, des Pénitentes.

Le président du groupe, M. Charles Parent, fit la remise officielle du drapeau à l'Association. Il prononça un charmant discours qui fut très applaudi.

M. Georges Cieren, président de la Jeune Garde, en quelques mots salua l'Association de Sainte-Marie-Madeleine, le pasteur de la paroisse et le président. Il se dit heureux de se trouver à pareille fête au milieu d'ardents et vaillants chrétiens.

M. Louis Arreckx, président d'honneur, prononça lui aussi quelques paroles et fit chanter un vivat en l'honneur de M. Charles Pareut.

Après avoir pris les vins d'honneur, les membres du groupe se séparèrent.

Chez les Étudiants de l'État

LA NUIT DE SAMEDI A DIMANCHE

C'est avec raison que les petits jeunes gens de l'Université officielle ont donné à leur promenade aux flambeaux et à leurs rondes nocturnes le nom significatif de vadrouille.

Rarement, en effet, on vit vadrouiller aussi lamentablement.

Excités par la chaleur des nombreux verres qui s'en furent retrouver les non moins nombreuses consommations absorbées dans la journée de samedi, les étudiants menèrent tapage et se firent remarquer par leur déplorable tenue.

Après de longues stations dans les caboulots de nuit, ces messieurs trouvèrent à leurs énormes gourdins un emploi nouveau : ils en frappèrent les devantures des magasins, éveillant en sursaut les braves dormeurs qui les envoyèrent à tous les diables.

Naturellement, la « Croix du Nord » eut les honneurs d'un chahut.

A deux heures du matin, une bande de cent brûleurs de pipes et de brûleurs de cours s'arrêta devant nos bureaux de la rue des Sept-Agaches et, après force coups sur la façade, hurla à... bouche que veux-tu : « A bas la « Croix » ! A bas la calotte ! »

Les agents intervinrent et durent saisir un emblème réputé séditieux.

Malgré toutes leurs protestations de pur républicanisme, les étudiants de l'État sont légitimistes, paraît-il. Ils avaient, en effet, arboré un étendard blanc (une chemise), dont s'empara la police.

« Allons, Messieurs, je vous en prie, circulez ! » disaient gentiment les sergots.

Ah ! nous sommes loin des passages à tabac de la période des inventaires !

Mais les charmants enfants, sourds à la voix suppliante des représentants de la loi, continuèrent leur chahut.

A quatre heures, on rencontrait, rue Faidherbe, quelques échantillons de l'Université, jambes nues et portant sur la tête des couvercles de boîtes à fromage.

De nombreux bâtons ayant servi de porte-flambeaux, dont les étudiants usaient pour signaler leur bruyant passage, furent également saisis.

Il est bon de faire remarquer que ce tapage nocturne ne donna lieu à aucune arrestation.

En France, la justice est égale pour tous !

LA JOURNÉE DU DIMANCHE

C'est la journée de la... peur.

Le citoyen Briand a brillé par son absence et ses remplaçants, MM. Gauthier, inspecteur général, Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, ancien recteur de l'Académie de Lille et Liard, vice-recteur de l'Université de Paris, craignant sans doute trop de vigueur dans l'enthousiasme des Lillois étaient arrivés samedi soir.

Les étudiants ne se dérangèrent pourtant pas vainement. Ils eurent l'insigne honneur de congratuler à onze heures à leur descente du train MM. Lecomte Maxime de la Haute-Cour, sénateur, Hayez, idem et Hector Depasse, député.

Les étudiants firent escorte à la voiture de ces gros légumes et en chœur se rendit à la « Maison » de la rue de Valmy.

IMPORTANT SERVICE D'ORDRE

Jusqu'au dernier moment l'arrivée du citoyen ministre de l'Instruction publique fut espérée, mais, hélas ! comme jadis Sœur Anne, oncques ne le vit venir.

Sur la place de la Gare, 150 agents faisaient la pose, attendant l'illustre personnage.

Sur le quai de la gare, MM. Vivier des Vallons, commissaire central, Parisot de Sainte-Marie, chef de la sûreté et les commissaires de police de Lille faisaient les quatre cents pas.

Fatigué d'attendre inutilement, le commissaire central donna enfin le signal de la dislocation du service d'ordre.

Dans la cour de la mairie, douze gendarmes à cheval et douze gendarmes à pied attendaient eux aussi le moment de charger les manifestants.

Les collectivistes en assez bon nombre étaient massés autour de leurs élus, sur la place de la Gare et se disposaient à enguirlander l'inventeur de la grève générale, Briand.

AU LOCAL DES ETUDIANTS

L'absence de Briand n'empêcha point d'ailleurs de sonner l'heure de l'apéritif auquel firent honneur étudiants et... étudiantes.

On bublerne puis on alla se faire... photographier avant l'Assemblée générale qui ne fut que d'un médiocre intérêt.

LE SOIR

Le chahut a recommencé dans la soirée.

Ces messieurs quittèrent la « Maison des Etudiants » pour se rendre dans d'autres gais endroits et firent leurs efforts pour adjoindre au ruban qui orne leur béret, un magnifique plumet.

PROPOS AUTHENTIQUES

Deux heures moins un quart. — Deux étudiants sortent d'un punch intime et échangent les propos suivants :

— Eh ben, mon vieux, heureusement que c'est le dernier jour !

— Tu as raison. Et dire qu'il faut se lever à six heures pour partir à Dunkerque !

— Ouf ! vivement la fin ! Je suis absolument ereinté !

Tout commentaire est inutile.

LES DOLÉANCES DES COMMERÇANTS

Nous savons que certains commerçants vont déposer une plainte pour disparition de lettres en émail appliquées sur les vitrines.

Les U. ont surtout pris la file de l'air.

D'autre part, dans certains cafés, les pancartes-réclames pour apéritifs ont été enlevées et garnissaient la poitrine de ces remuants éphèbes de l'Université officielle.

Heureusement pour la tranquillité de la ville, c'est fini !!!

ÉTAT-CIVIL DE LILLE

Boîtes, Dragées et Chocolats pour **1re COMMUNION**, 5, rue de Pries, LILLE

du 5 mai

Publications de mariages. — Delehaye Désiré, industriel, boulevard Papin, 6, et Versvaecke Albertine, sans profession, à Paris, rue de Dunkerque, 39. — Rein Ernest, charpentier, à Saint-Pol-sur-Mer, et Kayser Berthe, journalière, rue Léon-Gambetta, 15. — Biestraeten Arnold, commis des Ponts et Chaussées, à Ostende, et De Boevete Marguerite, s. p., rue Saint-Pierre-Saint-Paul 16. — Hazebrouck Paul, employé, rue Barthélemy-Delespaul, 19, et Visart Julie, s. p., rue Fabricy, 1. — Dubois Victor, magasinier, à Roubaix, et Galle Fidéline, s. p., boulevard Victor-Hugo, 181. — Lapaille Léon, filtier, rue Wicar, 37, et Menicour Eugénie, fileuse, même adresse. — Desbuissons J.-B., magasinier, rue du Marché, 87, et Brocqnevielle Jeanne, mécanicienne, même adresse. — D'hooghe François, journalier, rue des Postes, 255, et Vindevoghel Philomène, bobineuse, place Catinat, 5.

Dumortier Paul, avocat, à Tourcoing, et Verhaeghe Berthe, s. p., rue Colbert, 29. — Galle Charles, peintre, à La Madeleine, et Bourgau Marie, s. p., rue Princesse, 6. — Didden Célestin, peintre, rue Aristide, 7, et Vanderagben Adrienne, dévideuse, cour St-Pierre, 2. — Delannoy Gustave, brasseur, à Lille, et Hugue Angèle, s. p., à Bailleul. — Dumortier François, couvreur, à Loos, et Gibon Gabrielle, femme de chambre, à Lille. — Liébaert Paul, domestique, à Lille, et Vendermeersch Lucie, repasseuse, à Lille. — Ulquin Henri, retraité, à Lille, et Liévein Berthe, repasseuse, à Lambersart. — Mertinage Victor, adjudant au 72e d'infanterie, à Hesdin, et Wetilliaux Marie, s. p., à Huby-Saint-Leu. — Poyé Alexandre, cimentier, au Havre, et Hasebroucq Léonie, s. p., à Lille. — Charles Richard, employé au Chemin de fer, rue de la Halloterie, 6, et Brunelle Marie, s. p., à Cambrai. — Dosse Alexandre, négociant en bijouterie, à Lille, et Debatis Laure, rentière, à Mouscron. — Morel Désiré, soldat à Moyenne, et Pouset Adèle, brodeuse, à Moyenne. — Beernaert Richard, chauffeur, rue Feutry, 14, et Demol Florence, servante, à Wervicq.

Cappelle Léon, sergent de ville, rue J.-J.-Rousseau, 4, et Mlles Nelly, ménagère, rue des Arts, 46. — Sercy Henri, employé, boulevard Montebello, 106, et Ducroquet Pauline, lingère, quai de Wault, 15 bis. — Potts Florie, imprimeur, rue du Marché, 111, et Louwers Angélique, s. p., rue du Bourdeau, 10. — Wevrant Victor, terrassier, rue Th.-Samet, 13, et Kéneclair Rosalie, journalière, même adresse. — Miero Pierre, tisserand, rue des Juliers, 22, et Caroch Silvie, fileuse, même adresse. — Delcampe Alfred, peigneur, rue Mazagran, 34 bis, et Noé Marguerite, étaleuse, rue Van Dyck, 13. — Van hyfte Sylvain, peigneur, rue de Thumesnil, 34, et Vandeuborre Marie, dévideuse, cour Fiévez, 2. — Hildevert Victor, journalier, rue de Rivoli, 85, et Pajerd Louise, tisseuse, à Erquinghem-sur-la-Lys. — Caudron Désiré, raboteur, à Lille, et Gomenne Blanche, étireuse, à Marcq-en-Barœul. — Dumont Clotaire, plafonneur à Mons-en-Barœul, et Vercampt Alida, bobineuse, même adresse. — Parent Arthur, chauffeur, à Templeuve, et Decourcelle Félicie, ouvrière de fabrique, à Méchin. — Lancel Emile, boulanger, à Lille, et Raiff Nathalie, journalière, à Schaerbeke. — Dubois Auguste, plâtrier, à Tourcoing, et Delahousse Louise, s. p., à Tourcoing. — Boerjeen François, brodeur, à Tourcoing, et Vermeule Julia, brodeuse, rue Sainte-Aldegonde, 14.

Meneboo Jules, dessinateur, à Bourbourg, et Vincent Marie, employée, rue Lamerck, 5. — Barisaux Maurice, employé au Chemin de fer, rue Belle-Vue, 63, et Cleus Marie, lingère, Chemin d'Hulle, 15. — Ognois Georges, employé, rue du Molinel, 82, et Viceroy Jeanne, mécanicienne, rue de Boufflers, 7. — Vaubontte Alfred, dessinateur, à Roubaix, et Engels Hélène, couturière, rue Léon-Gambetta, 44. — Flécy Gaston, rattacheur, cité Debaillieux, 27, et Metton Marie, étaleuse, rue de Valenciennes, 15. — Maguret Lucien, métreur, rue de Paris, 279, et Quentin Julietta, couturière, rue de Paris, 281.

Clément Julien, journalier, rue Saint-Sauveur, 53 et Quentin Gabrielle, ménagère, rue Saint-Sauveur, 53. — Dumetz Henri, maître peintre à Wavrin et Petitberghien Marcelle, s. p., boulevard Victor-Hugo, 270. — De Bunder Auguste, ébarbeur, boulevard Montebello, 94 et Dhaene Melvina, ménagère, même adresse. — Menet Georges, employé, rue Saint-André, 128 et Dutro Jeanne, lingère, rue du Cirque, 21. — Nevekean Prosper, chauffeur à Sequedin et Beelds Gabrielle, ménagère, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, 25. — Salin Célestin, menuisier, rue de Wazemmes, 8 et Schotte Hortense, journalière, même adresse. — Guerby Ernest, directeur de banque à Paris et Descendre Adolphine, s. p., rue de l'Hôpital-Militaire, 10 — Séneschal Gaston, mécanicien, rue d'Austerlitz, 67 et Claeye Blanche, dévideuse, rue Corneille, 3. — Treels Léon, mouleur, place Venhœnacker, 12 et Batens Jeannette, rattacheuse, même adresse. — Boucquiaux Georges, employé de commerce à Fresnes et Loubry Jeanne, s. p., rue d'Artois, 116. —

Hambye René, avocat à Mons et Delemer Marie, s. p., rue Jean-sans-Peur, 10. — Lepreux Albert, fabricant de produits chimiques, rue de Turenne, 85 et Desrumaux Jeanne, s. p., rue Léon-Gambetta, 274. — Guilluy Désiré, rattacheur, rue Saint-Druon, 1 et Helevaut Zulme, rattacheuse, rue Saint-Druon, 3. — Huchette Charles, employé au chemin de fer à Lezennes et Debert Lucie, s. p., rue du Faubourg-de-Roubaix, 80. — Vansteemacker François, fileur, à Lomme et Noulez Marthe, bambrocheuse, rue Violette, 49. — Ethuin Nestor, tailleur, 45, rue Colbert et Hoisne Marie, s. p., rue Colbert, 88. — Vanacker Henri, vannier, cour de Bapaume 10 et Crépelle Adelaïde, journalière, rue de Bapaume, 6. — Pintelon Maurice, monteur, r. d'Artois, 169 et Basin Angèle, dévideuse, rue Pierre-Legrand, 174. — Debaisieux Richard, maçon à Saintegnies et Desobry Florence, chicorétière, place Détiot, 8. — Laurent Adolphe, magasinier, rue d'Austerlitz, 70 et De Coninck Roseline, ménagère, même adresse. — Blamart Arthur, traceur, rue Ernest-Mayer, 8 et Quintart Gabrielle, couturière, rue Ernest-Meyer, 19 — Boen François, cordonnier, rue St-Sauveur, 44 et Delvallée Clémence, cuisinière, 83, rue de l'Hôpital-Militaire.

ROUBAIX

La Fête de Jeanne d'Arc

LA MANIFESTATION ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — LA MESSE A NOTRE-DAME. — LE CORTÈGE. — RÉCEPTION DES GROUPES PAR L'UNION CATHOLIQUE.

La Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix et de ses cantons a fêté hier, dimanche, comme elle le fait chaque année, la grande héroïne, Jeanne d'Arc, qui, au XVe siècle, avec l'aide de Dieu, dont elle tenait sa mission, délivra la France de l'invasion anglaise.

La manifestation a été grandiose et a été chaleureusement accueillie par la population.

A onze heures et demie, tous les groupes de jeunesse catholique se trouvaient réunis dans la nef principale de l'église Notre-Dame, où se pressait déjà une foule énorme de fidèles.

Dans le chœur se tenaient les drapeaux de toutes les sociétés.

Après le cantique : « Bénis, ô tendre Mère », chanté par l'assistance, M. l'abbé Bataille, pro-doyen de Notre-Dame, monte en chaire et prononce une belle allocution de circonstance toute remplie d'utiles enseignements.

« Espérer contre toute espérance, dit le prédicateur, c'est le caractère qui marqua ceux que Dieu a chargés d'une mission. Ce fut le cas de Jeanne d'Arc ; c'est aujourd'hui le vôtre, à vous, Jeunesse Catholique. Comme du temps de Jeanne, la France semblait perdue, ainsi l'Eglise de France paraît aujourd'hui devoir succomber sous les coups de ses ennemis. Vous espérez pourtant contre toute espérance ; et cela parce que Dieu vous a chargés d'une mission : celle de déjouer les projets sacrilèges de ces ennemis.

« Mais cette mission, pour la remplir, vous devez acquérir certaines vertus qui furent la force de Jeanne d'Arc.

« Comme elle, vous devez être de fervents chrétiens, luttant victorieusement contre les passions pour que votre parole puisse porter des fruits et être écoutée. Vos armes doivent être, hors et avant tout, la persuasion, l'amour, la charité : Jeanne d'Arc tenta tout d'abord d'amener les Anglais à quitter la France par la persuasion.

« Pour atteindre son but, l'héroïne dut posséder au plus haut degré la persévérance. Soyez comme elle, persévérants, ne vous découragez jamais après des échecs partiels, et votre bannière, après avoir été à la peine, sera, comme celle de Jeanne, à l'honneur, le jour de la victoire de l'Eglise contre ceux qui veulent la détruire. »

Après l'allocution de M. l'abbé Bataille, l'assistance a chanté, à l'unisson, le « Credo » de la messe du 1er ton, de Dumont. Puis M. Fiévet, de sa belle voix de baryton, a chanté un cantique de circonstance.

La cérémonie s'est terminée par le cantique : « O Marie, ô Mère chérie ».

A la sortie de la messe, les groupes de la Jeunesse Catholique, cercles, sociétés de gymnastique et sections militaires se sont massées sur la place Notre-Dame.

Puis, avec un ordre parfait, le cortège s'est formé, pour se diriger, au son des tambours et des clairons, vers la Maison des Œuvres, Grande-Rue.

Il était ainsi composé :

La Jeanne d'Arc, Le drapeau et sa garde, Les Cercles d'études du Saint-Rédempteur, Gymnastes du Saint-Rédempteur, Maison St-Louis, Jeunesse Textile, Léon XIII, St-François de Sales, Concorde, Patronage Léon XIII (Croix-St-Pierre), Les Alpins, Patronage St-Augustin, Cercle St-Eloi, La St-Eloi et l'Abeille, Patronage St-Joseph, Patronage St-Henri, La Vaillante, Association des Jeunes du Sacré-Cœur et Cercle Pie X, Les Pupilles du Syndicat mixte, Jeunesse Catholique de Wasquehal, Les Patriotes, section militaire.

Sur tout le parcours, une foule nombreuse et sympathique s'était massée sur les trottoirs pour assister au défilé des sociétés catholiques.

A la Maison des Œuvres, les groupes de Jeunesse ont été reçus, dans la grande salle des fêtes, par M. Pierre Lestienne, président de l'Union Catholique, qu'entouraient MM. René Derreumaux, président, et Léon Piat, secrétaire de la Jeunesse Catholique ; Colas, le poète du « Sillon », et diverses autres personnalités.

Les vins d'honneur ont été offerts, puis M. Pierre Lestienne a prononcé une courte et vibrante allocution.

Il a remercié les groupes de Jeunesse de la belle manifestation à laquelle ils venaient de prendre part et a félicité les sociétés de gymnastique et les sections militaires catholiques de leur allure de plus en plus belle et de leur irréprochable tenue.

« Confiance et courage ! », a-t-il ajouté. Ce fut la devise de Jeanne d'Arc ; c'est celle de Pie X ; qu'elle soit aussi la vôtre. Elle vous est nécessaire.

« Soyez toujours à l'avant-garde pour la défense de Dieu et de son Eglise ; ne craignez pas les idées nouvelles ; quand elles sont animées par le souffle catholique, elles ne doivent pas faire peur. Nous subissons, en ce moment la persécution ; mais la persécution, ce ne sont pas les Clémenceau et ses pareils qui l'ont inventée. L'Eglise du Christ en est toujours sortie victorieuse. Défendez l'Eglise et avec elle vous serez de nouveau victorieux. »

Comme pour donner plus de force à ces paroles de M. Pierre Lestienne, M. Henri Colas, le poète du « Sillon », qui devait se faire entendre, le soir, à l'Institut Populaire de l'Epeule, a lu, avec âme et aux applaudissements répétés de l'assistance, sa belle poésie « L'Eternel vainqueur ».

La manifestation a alors pris fin et les divers groupements ont regagné leurs locaux respectifs.

LA FÊTE ANNUELLE EN L'HONNEUR DE NOTRE-DAME DE LOURDES

Tous les fidèles roubaisiens qui ont une dévotion particulière envers la Madone de Lourdes se trouvaient réunis, hier après-midi, dans l'église Saint-Martin, dont les vastes nefs pouvaient à peine les contenir.

On célébrait la fête annuelle de la Vierge des malades.

Dans le chœur avaient pris place les brancardiers et les infirmières, porteurs de leur insigne.

A l'issue des vêpres, chantées à cinq heures, M. l'abbé Villain, vicaire de la paroisse, a prononcé le sermon de circonstance.

Le prédicateur a montré la toute puissante miséricorde de la Vierge de Lourdes, qui ne refusent rien à ceux qui vont, avec confiance, l'implorer dans son sanctuaire.

Elle guérit à la fois l'âme et le corps. Elle fortifie la foi chez les faibles, la donne à ceux qui ne l'ont pas et, de même qu'elle met un baume salutaire sur les blessures morales, elle rend la santé aux malades que la science humaine est impuissante à guérir.

Le sermon terminé, la bannière et la statue de Notre-Dame de Lourdes ont été portées processionnellement à travers les nefs de l'église, pendant que les fidèles chantaient avec une grande ferveur les cantiques des pèlerins du Nord.

Puis, l'assistance a entonné le « Credo » à l'unisson et la cérémonie s'est achevée par la bénédiction du Saint-Sacrement.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Boîtes, Dragées et Chocolats pour **1re COMMUNION**, 5, rue de Pries, LILLE.

du 5 mai

Naissance. — Vandermeersch Maxence, rue Cuvier, 76.

Décès. — Bourgois Edmond, 1 an, rue Jacquard, 164. — Devromte Marie, 34 ans, chemin de la Macquellerie, maison anonyme, 12. — Delreux Henri, 65 ans, Hospices civils. — Versyck Henri, 70 ans, rue de la Limite, cour Dhalluin, 8.

Publications. — Auguste Noterman, tisserand, boulevard d'Halluin, et Elise Gruloïs, tailleuse, rue de France, 14. — Georges Caullier, cocher, rue Archimède, 33, et Julia Dehuyne, femme de chambre, rue du Fontenoy, 83 bis. — Auguste Moulart, tisserand, rue de la Balance, 1, et Marie Ladiso, fileuse, même rue. — Pierre Leys, rattacheur, rue de la Barbe-d'Or, 6, et Hortense Duvinage, encaisseuse, même rue, impasse Ducrocq, 6. — Stanislas Debril, graisseur, et Emma Vendaele, finisseuse, rue de la Guinguette, cour Salomon, 2. — Julien Verhamme, peintre en bâtiments, rue d'Alger, cour St-Eloi, 5, et Camille Leruste, dévideuse, rue du Pile, cour veuve Bonte, 5. — Edmond Beele, journalier, rue Fourcroy, 27, et Zulme Verfaillie, tisserande, rue Beaurewaert, 27. — Alphonse Delreux, peigneur, rue d'Estaing, cour Bonnet, 7, et Emilie Delannoy, journalière, rue Marceau, cour Delbar, 7. — Félix Leroux, s. prof., à Tourcoing, et Suzanne Lemaire, s. prof., rue du Coq-Français, 145. — Edmond Lefebvre, ouvrier en tissage d'art, rue de Tourcoing, 2, et Madelaine Prouvost, s. prof., boulevard de Paris, 121. — Edouard Dupont, s. profes., à Tourcoing, et Jeanne Florin, s. prof., boulevard de Paris, 37. — Jules Dejans, galochier, rue de l'Alma, cour Bonte, 8, et Gabrielle Mailliot, doubleuse, rue de Toulouse, 11. — Albert Petit, trieur de laine, rue de Flandre, 116, et Marie Leveugle, soigneuse, rue de la Barbe-d'Or, cour Destombes, 1. — Henri Dewulf, rattacheur, rue d'Alger, 45, et Emma Liétaer, ménagère, même rue, 43. — Léopold Vanstaen, cordonnier, rue Leverrier, 15, et Marguerite Heoneuse, coupeuse de velours, rue Monge, 96. — Léon Buvenack, employé de commerce, rue du Gros-Saule, 3, et Jeannette Declercq, piqûrière, rue St-Antoine, 20. — Renard Edouard, garçon boucher, rue de Tunis, 22, et Ernestine Detrain, doubleuse, rue du Tilleul, 175.

(A suivre).

Librairie de la « Croix du Nord »
Succursale de la Maison de la Bonne Presse de Paris
1, rue des Sept-Agaches (Grand-Place)
LILLE

Pour le mois de Mai

Mois de Marie, tiré des Pères, des Saints et des Auteurs Mystiques, par le R. P. Vincent Jeanroy.

Mois de Marie, par Son Em. le Cardinal Gennari.

Mois de Marie, par l'abbé Nadal, ancien doyen du Chapitre de Valence.

Chaque exemplaire broché, 0 fr. 50 franco 0 fr. 65 ; relié 0 fr. 75, franco 0 fr. 95;

Mois de Marie, à l'usage des personnes occupées.

L'ex. broché, 0 fr. 10, franco 0 fr. 15.

Méthode très courte et très facile pour méditer les mystères du Rosaire.

L'ex. broché 0 fr. 10, franco 0 fr. 15.

La Vierge Marie, par le R. P. Berthier. L'ex. broché 0 fr. 75, franco 1 fr.

plus, la raison, c'est que votre demoiselle de compagnie se fait faire la cour par monsieur de Vignolles.

— Cela n'est pas. Ils sont tous deux incapables d'une pareille légèreté.

— Cela n'est pas vous croyez ? Et de quoi causaient-ils donc tous deux, seuls dans les ruines pendant une demi-heure ? Je vous dis que cela est, je vous dis qu'elle s'est fait aimer de lui et que...

Ici le chagrin l'emportant sur la colère, elle s'abattit aux genoux de sa grand'mère, et se jetant dans ses bras :

— Mère, mère, s'écria-t-elle en sanglotant, ayez pitié de moi. Je sais que j'ai agi méchamment, mais je suis malheureuse !

Une émotion profonde s'empara de la comtesse; elle comprit soudain, et toute sa tendresse maternelle saignant de compassion pour l'enfant bien-aimée, elle prit entre ses mains tremblantes la tête qui s'appuyait sur elle.

— Claudia, tu aimes Robert ? demanda-t-elle tout bas, respirant à peine.

— Oui, je l'aime, répondit Claudia d'une voix désespérée; je l'ai toujours aimé, et lui ne m'aime pas.

Madame de Méranges serra Claudia contre son cœur. Elle ne songeait plus à lui faire des reproches; elle souffrait trop elle-même en voyant souffrir sa fille. Pendant que Claudia pleurait dans ses bras, elle pensait, elle réfléchissait, profondément peinée de ce qui se révélait à son esprit.

— C'est ma faute, reprit-elle après un silence; oui ma faute : reprit-elle après un silence; cela en te donnant pour compagne une jeune fille de ton âge, aimable et jolie, je n'ai pas songé que cette compagne pourrait un jour devenir une rivale.

Maintenant je vois combien j'ai été imprudente. A quoi donc m'a servi mon expérience de vieille femme ? Je me suis trompée lamentablement, je le comprends quand il est trop tard... Cependant rien ne prouve que Robert aime mademoiselle Lebrun.

— Je le sais, moi, je le sens, mère.

— Je ne veux pas croire et je ne crois pas qu'elle ait joué le rôle d'une coquette; cela lui ressemble si peu ! Tu souffres, mon enfant, mais il ne faut pas que la souffrance te rende injuste... Je vais causer avec mademoiselle Lebrun, demain je verrai Robert et je saurai quel parti prendre.

Elle embrassa Claudia et se dégagea doucement.

— Mère, dit Claudia, se relevant, je ne veux pas la revoir.

— Mon enfant, je réglerai cela tout-à-l'heure, quand je lui aurai parlé. Sois sûre que j'essayerai de faire pour le mieux. Est-ce que je ne tiens pas avant tout à ton bonheur ? Calme-toi, ma chérie. Je vais monter dans mon appartement et faire prier mademoiselle Lebrun de venir me trouver.

— Madame la comtesse attend mademoiselle Lebrun dans son boudoir.

Germaine, qui s'était redressée en entendant frapper à sa porte, fit signe de tête à la femme de chambre et répondit tranquillement :

— Bien, j'y vais.

Elle avait repris possession d'elle-même et se sentait parfaitement calme en entrant chez madame de Méranges. L'explication serait peut-être pénible, mais sa résolution était prise.

Madame de Méranges se leva pour aller au devant d'elle et lui tendit les deux mains.

— Venez, ma chère enfant ; je désire vous parler.

Elle la fit asseoir à côté d'elle sur le divan.

— D'abord, j'ai à vous présenter les excuses de ma petite-fille qui a eu un moment d'emportement très regrettable et dont je suis profondément affligée. Vous lui pardonnerez, n'est-ce pas ?

Les larmes vinrent aux yeux de Germaine.

— J'essayerai, mais j'ai été blessée très vivement. Laissez-moi vous affirmer, madame, que je ne méritais en rien cette humiliation.

— Je le crois, car j'ai parfaite confiance en vous. Elle est très coupable, mais elle souffre beaucoup. Il faut lui pardonner, mon enfant.

— Je lui pardonnerai, madame, en souvenir de la bonté que vous m'avez témoignée depuis le jour où je suis entrée chez vous. A présent, il me faut partir. Je ne puis rester ici. Mademoiselle de Méranges et moi ne pouvons plus vivre ensemble.

— Ma chère petite, reprit madame de Méranges, lui serrant la main, voulez-vous me parler à cœur ouvert, comme à une amie ?

— Oui, madame.

— Dites-moi sincèrement, bien sincèrement, si vraiment il y a eu des paroles... d'affection prononcées entre monsieur de Vignolles et vous ?

— Non, madame, jamais.

Madame de Méranges l'examinait attentivement ; et dans ce regard si franc, si pur, elle lut la vérité de ses paroles.

— Bien mon enfant ; mais croyez-vous que monsieur de Vignolles éprouve pour vous un sentiment autre que du respect et de la sympathie ? Enfin, avez-vous cru vous apercevoir qu'il vous aimait ? Je vous en prie, répondez-moi : il y va du bonheur de ma petite-fille et de mon repos.

— Mais, madame, répondit Germaine, un peu fièrement ; pourquoi n'interrogez-vous pas monsieur de Vignolles lui-même ?

La comtesse la regarda d'un air de reproche doux et triste.

— Vous ne voulez donc pas me parler comme à une amie, mon enfant ?

L'émotion colora les joues de Germaine. Une lutte se livra en elle. Par fierté, elle eût préféré ne rien dire, mais elle se laissait attendrir par la tristesse de cette femme vénérable qui souffrait bien certainement, placée comme elle l'était entre ces deux jeunes cœurs blessés et meurtris, cherchant à panser leurs plaies de sa main légère. Elle comprenait que madame de Méranges, malgré toute son affection maternelle pour Claudia, voulait avant tout être juste, et ne désirait pas que sa petite-fille fût heureuse aux dépens d'une autre. Aussi ce combat intérieur ne dura qu'un instant, car elle se dit qu'à cette âme profondément religieuse, elle devait l'entière vérité.

— Madame, dit-elle en levant les yeux sur la comtesse, qui la regardait avec la même attention douloureuse, je vais vous raconter fidèlement, autant que je m'en souviens, la conversation qui a eu lieu aujourd'hui entre monsieur de Vignolles et moi quand nous étions seuls, et après m'avoir entendue, vous jugerez.

Alors elle répète simplement, d'une voix ferme, quoique très douce, les paroles de Robert, ces paroles qu'elle aurait voulu enchâsser dans son cœur comme des pierres précieuses dans un écrin. Elle raconta tout sans hésitation, ses mains jointes reposant entre celles de la comtesse, et ses yeux fixés devant elle, semblant regarder au loin, comme si elle se revoyait en rêve, debout à côté de Robert, sur la vieille terrasse, avec le grand silence de la nature autour d'eux.

Lorsqu'elle se tut, la comtesse la prit dans ses bras et l'embrassa sur le front.

— Je conçois, dit-elle, que Robert vous aime ; vous êtes un noble cœur... Et maintenant, mon enfant, il nous faut prendre un parti.

— J'y ai songé, madame, répondit Germaine. Je vais me rendre chez Juliette qui me recevra volontiers. Je pense y aller dès ce soir, car il est préférable que je ne me trouve pas avec mademoiselle de Méranges.

— Oui, cela est préférable... pour le moment. Eh bien ! ma chère petite, moi aussi, j'avais pensé que vous pourriez passer un peu de temps chez Juliette. Elle sera certainement enchantée de vous avoir ; et vous pourrez lui parler en toute liberté. Mais, en racontant ce qui s'est passé, vous serez indulgente pour ma petite-fille ; n'est-ce pas, Germaine ?

Emue par cette appellation familière qu'elle entendait si rarement depuis la mort de son père, Germaine reprit, avec des larmes dans la voix :

— En partant d'ici, Madame, je ne veux me rappeler que vos bontés.

— Mais je ne compte pas me séparer de vous, ma chère fille. Je crois nécessaire que vous soyez éloignée de nous momentanément, afin que Claudia ait le temps de se reprendre, de se calmer. Elle aime Robert ; surtout, elle croit l'aimer ; cependant, cet amour est peut-être une simple affaire d'habitude. Je ne désespère pas de la guérir. Quand quelques semaines, mettons quelques mois, auront passé, qui sait si nous ne pourrons pas recommencer notre vie tranquille et heureuse, à présent troublée par un de ces petits drames intimes si fréquents dans la vie ? (A suivre).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabr. p. PP. Trappistes, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. Giraud, 74, rue Nationale, Lille